

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **13 DÉCEMBRE 2022**

Délibération CA 2022 / 12 / 13 – 19

Point 25 de l'Ordre du Jour

ENREGISTREMENT de la DÉSIGNATION d'ÉLUS USAGERS du CONSEIL d'ADMINISTRATION appelés à siéger a la COMMISSION « FACILITATION du FONCTIONNEMENT de l'ÉTABLISSEMENT » et à la COMMISSION « MOYENS » CRÉÉES lors du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 27/09/2022 – en complément de la délibération du conseil d'administration Ca 2022 / 09 / 27 n° 1

Document transmis aux Administrateurs

Liste	Commission des MOYENS	Commission FACILITATION du FONCTIONNEMENT INTERNE de l'ÉTABLISSEMENT
	Myriam DORIAT-DUBAN Camille DIOU	Stéphane LEYMARIE Marion MARTINY
	Lionel VERNEX-LOSET Bernard DUSSOUBS	Emmanuel MAUJEAN Bernard DUSSOUBS
Confiance	Christophe SCHMITT Michel FICK	Éric GNAEDINGER Cécile PARIETTI-WINKLER
UL-ensemble et ITRF-Bio	Vasilica LE FLOCH Imed KACEM	James GREENWOOD Jean-Marc MARTRETTE
	Olivier GARET Victor SANDANASSAMY	Caroline GRUSON Maxime AMBLARD
 La fédération étudiante de Lorraine	Pheakdey TOUCH (Titulaire) Samy MENZRI (Suppléant)	Samy MENZRI (Titulaire) Pheakdey TOUCH (Suppléante)
 le syndicat étudiant	Tom VELOSO (Titulaire) Alexian LAJOIE (Suppléant)	Tom VELOSO (Titulaire) Alexian LAJOIE (Suppléant)
	Valentin BOUREL (Titulaire) Mariam USHIKISHVILI (Suppléant)	Valentin BOUREL (Titulaire) Mariam USHIKISHVILI (Suppléant)

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte à l'unanimité de la composition de la commission « Facilitation du fonctionnement de l'Établissement » et de la composition de la commission « Moyens ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	26
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 décembre 2022


 Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 DEC. 2022**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 15 décembre 2022**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 DEC. 2022**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.